



Consultation TVA

Révision de la TVA : pas sur le dos des consommateurs

Le projet de taux unique de TVA du Conseil fédéral vise à soulager les entreprises d'un système trop lourd mais entraînerait un renchérissement de 2 à 3%. La FRC refuse que le consommateur en fasse les frais et craint que l'on annihile les efforts entrepris depuis quelques mois pour lutter contre l'îlot de cherté. En plus, les primes assurances maladie subiraient une hausse de 4%, une aberration !

Une estimation de la FRC donne des résultats accablants : un taux unique de TVA entraînerait une hausse générale des prix de 2 à 3%. Les biens de première nécessité comme l'alimentation et les médicaments prendraient l'ascenseur. Les prix dans ces deux secteurs pourraient augmenter jusqu'à 4% selon les variantes de réformes proposées. L'accès à la formation, à la culture et au sport, domaines exemptés de TVA jusqu'ici, serait aussi nettement renchéri. Une charge supplémentaire insupportable pour les ménages à bas revenus et les familles qui seront particulièrement touchés.

Certains spécialistes prétendent qu'à court terme, les ménages pourraient certes subir des hausses de prix, mais que le système devrait ensuite se corriger pour arriver à une situation globale qui n'a pas d'impact au niveau des prix. La FRC émet de sérieux doutes quant à cette hypothèse. Aucune garantie ne peut être donnée que les prix seront corrigés de manière adéquate autant à la hausse qu'à la baisse ni que les économies engendrées par la simplification du système de TVA seront répercutées sur le consommateur.

La FRC est clairement disposée à accepter les réformes nécessaires à la simplification du système de TVA pour les entreprises, mais rejette vigoureusement toutes les propositions de modification des taux qui provoqueraient un renchérissement général des prix. C'est un non-sens dans un contexte politique où l'on essaie par plusieurs moyens de lutter contre l'« îlot de cherté ». Une modification des taux pourrait contrecarrer les effets positifs escomptés dans le cadre du Cassis de Dijon, des importations parallèles, des tarifs douaniers et des mesures de renforcement de la concurrence.

Par ailleurs, les domaines de la santé et du social, des loyers, de la formation, de la culture et du sport doivent rester exemptés de la TVA.

Informations complémentaires :

Monika Dusong, présidente FRC, 079 433 07 37 ou 032 725 46 82